

Fongicide et régulateur de croissance contre diverses maladies des céréales, des crucifères oléagineuses, du lin et des cultures porte-graines. Voir détail à l'intérieur du livret.

Nom homologué : ZONOR
Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Fongicide (code FRAC 3)
Formulation : Émulsion de type aqueux (EW)
Composition : 250 g/L [25.8 % p/p] de tébuconazole

UFI: K7H9-0MWN-T20Q-YHRG

DANGER



ZONOR® (N° D'A.M.M. : 2200521)

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 : Éviter de respirer les aérosols.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution et P310 : à l'eau pendant plusieurs minutes.

P308+P313 : EN CAS D'EXPOSITION prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an sur céréales, lin, crucifères oléagineux d'hiver et cultures porte-graines diverses.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineux d'hiver pour une application par an.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineux de printemps pour deux applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour une application par an.

Délai de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation :** transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. **En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. **En cas d'intoxication animale :** contacter votre vétérinaire.

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE - 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickdfs.com.



Fabriquée en UE
N° de lot et date de fabrication :
voir emballage

GTIN 05391534941651



5

170320607802_V2

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le tébuconazole appartient à la famille des triazoles qui sont des inhibiteurs de la biosynthèse des stérols. Le tébuconazole appartient au groupe FRAC G1, code 3 (fongicides IDM).

Le tébuconazole est systémique et agit de manière préventive et curative sur un grand nombre de maladies des plantes cultivées.

Tableau des usages - Traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose homologuée	Nombre maximal d'applications - Conditions d'application	Délai avant récolte	ZNT
Céréales (hiver et printemps)					
Avoine	Fusarioses, Oïdium, Rouille couronnée	1 L/ha	Max. 1 appl. par an* BBCH 30 - 69	Max. BBCH 69	5 m dont DVP** 5 m
Blé dur Blé tendre Triticale Epeautre	Fusarioses sur épi, Oïdium ,Rouille brune, Rouille jaune				
Orge	Fusarioses, Oïdium, Rouille jaune, Rouille naine				
Seigle	Fusarioses, Rouille jaune				
Crucifères oléagineuses					
Crucifères oléagineuses d'hiver (colza, moutarde, cameline) sauf navette	Cylindrosporiose, Maladies fongiques des siliques (<i>pseudocercosporelle</i> , <i>Mycosphaerella brassicicola</i> , <i>alternaria</i>), Sclérotiniose	1 L/ha	Max. 1 appl. par an* BBCH 32 - 69	56 jours	5 m dont DVP** 5 m
Crucifères oléagineuses de printemps (colza, moutarde, cameline) sauf navette	Cylindrosporiose, Maladies fongiques des siliques (<i>pseudocercosporelle</i> , <i>Mycosphaerella brassicicola</i> , <i>alternaria</i>), Sclérotiniose	1 L/ha	Max. 2 appl. par an - Min. 14 jours entre 2 appl. BBCH 32 - 69	56 jours	20 m dont DVP** 20 m
Crucifères oléagineuses - Régulation de la croissance					
Crucifères oléagineuses d'hiver (colza, moutarde, cameline) sauf navette	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/ha	Max. 1 appl. par an* BBCH 32 - 69	56 jours	5 m dont DVP** 5 m
Crucifères oléagineuses de printemps (colza, moutarde, cameline) sauf navette	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/ha	Max. 2 appl. par an - Min. 14 jours entre 2 appl. BBCH 32 - 69	56 jours	20 m dont DVP** 20 m
Lin					
Lin	Oïdium, Septoriose et brunissure (<i>Polyspora lini</i>)	1 L/ha	Max. 1 appl. par an* BBCH 30 - 69	56 jours	5 m dont DVP** 5 m
Lin - Régulation de la croissance					
Lin	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/ha	Max. 1 appl. par an* BBCH 30 - 69	56 jours	5 m dont DVP** 5 m

Cultures	Cibles	Dose homologuée	Nombre maximal d'applications - Conditions d'application	Délai avant récolte	ZNT
Porte-graines					
Pour l'utilisation de ZONOR sur cultures porte-graines, contacter impérativement le service technique de la FNAMS (Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences) avant toute application pour s'assurer de la compatibilité du produit et des conditions d'utilisation.					
Porte-graines	Maladies diverses	1 L/ha	Max. 1 appl. par an*	Sur maïs : 42 jours	20 m dont DVP** 20 m
Porte-graines - PPAMC, Florales et Potagères	Maladies des taches foliaires, Rouilles	1 L/ha	Max. 1 appl. par an*	–	
Porte-graines - Graminées fourragères et à gazons	Maladies des taches foliaires (<i>Rhynchosporium</i> sp., <i>Mastigosporium</i> sp., <i>Helminthosporium</i> sp.), Rouilles				
Porte-graines - Légumineuses fourragères	Rouilles	0.8 L/ha	Max. 1 appl. par an*	–	20 m dont DVP** 20 m
Porte-graines - Régulation de la croissance					
Pour l'utilisation de ZONOR sur cultures porte-graines, contacter impérativement le service technique de la FNAMS (Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences) avant toute application pour s'assurer de la compatibilité du produit et des conditions d'utilisation.					
Porte-graines	Action sur la croissance et la floraison	1 L/ha	Max. 1 appl. par an*	–	20 m dont DVP** 20 m

* Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an et par culture.

**DVP: dispositif végétalisé permanent non traité.

Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an et par culture, sauf sur crucifères oléagineuses de printemps (2 fois par an).

Les résidus de cultures porte-graines ne doivent pas être utilisés pour l'alimentation animale.

Distances de Sécurité Riverains / Résidents : conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Informations par culture

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

ZONOR peut s'utiliser seul ou en programme.

Adapter le volume de bouillie en fonction du développement de la culture à protéger.

Traiter sur une culture bien implantée. Éviter de traiter lorsque de fortes amplitudes thermiques sont observées ou en cas de stress hydrique de la culture, en particulier sur blé.

Céréales :

Sur céréales, ZONOR s'emploie du stade BBCH 30 (début montaison) au stade BBCH 69 (fin floraison).

Crucifères oléagineuses (colza, moutarde, cameline) :

Sur crucifères oléagineuses, ZONOR s'emploie du stade BBCH 32 (2 entre-nœuds visibles) au stade BBCH 69 (fin floraison). Respecter un délai avant récolte de 56 jours.

Dans le cas d'une utilisation pour limiter le risque de verse sur colza, utiliser ZONOR à la reprise de végétation (2 entre-nœuds visibles à boutons accolés).

Lin :

Sur lin, ZONOR s'emploie du stade BBCH 30 (élongation de la tige) au stade BBCH 69 (fin floraison). Respecter un délai avant récolte de 56 jours.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter votre conseiller technique habituel.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de mélange de préparations, la plus forte valeur pour chacun des critères (Délai Avant Récolte, Zone Non Traitée, Délai de Rentrée) s'applique. Pour tout renseignement complémentaire, consulter votre conseiller technique habituel.

Préparation de la bouillie :

Verser la quantité requise de ZONOR dans la cuve du pulvérisateur remplie aux trois quarts d'eau et avec l'agitation en marche. Compléter avec le volume d'eau nécessaire à l'application en maintenant l'agitation.

Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire à l'application.

Lorsque le bidon est vide, rincer soigneusement 3 fois le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Après utilisation :

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon au moins 3 fois en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur (ou dans la cuve de rinçage pour l'injection directe).

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique (exemple : ADIVALOR, 08 10 12 18 85, numéro Azur prix d'un appel local).

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stocker la préparation dans un endroit frais.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE				
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	ET EPI partiel			ET EPI partiel		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3						

* En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.